

Demande de délivrance de Ticket CESU dans le cadre de l'accord sur l'Égalité Professionnelle 2022, 2023, 2024

Conditions permettant la demande de *Ticket CESU* →

- 1^{er} cas : Aide financière pour frais de garde d'enfants supplémentaires lors de session de formation (hors formations individuelles extra-entreprise)

Manpower France participe à la prise en charge des frais supplémentaires de garde d'enfants (âgés de moins de 14 ans et sans limite pour les enfants handicapés ou atteint d'une longue maladie ou d'une maladie invalidante), pour les salariés parents qui le demandent sur la base d'un justificatif de mode garde officiel (à l'exclusion des collaborateurs pour lesquels la participation à une session de formation ne génère pas un temps supplémentaire). Cette aide prend la forme de l'octroi de Ticket CESU à hauteur de **25 euros par jour de formation** et par salarié répondant aux conditions précitées **pris en charge à 100 % par l'entreprise**.

- 2^{ème} cas : Aide financière pour frais de garde d'enfants supplémentaires du fait d'une session de formation coïncidant avec un jour non-travaillé en raison d'un temps partiel (hors formations individuelles extra-entreprise)

Partant du constat que le travail à temps partiel peut indirectement impacter l'accès à la formation, l'entreprise s'engage à mettre en œuvre des actions financières et organisationnelles adéquates. Lorsqu'une session de formation coïncide avec un jour non-travaillé en raison d'un temps partiel, Manpower France participe à la prise en charge des frais supplémentaires de garde d'enfants (âgés de moins de 14 ans et sans limite pour les enfants handicapés ou atteint d'une longue maladie ou d'une maladie invalidante), pour les salariés parents qui le demandent sur la base d'un justificatif de mode de garde officiel. Cette aide prend la forme de l'octroi de **Ticket CESU pris en charge à 100 % par l'entreprise et ce, dans la limite annuelle de 180 € par salarié**.

Procédure à suivre →

Aller chercher dans votre Espace RH, rubrique « mes Avantages », Article « (F) - Comment bénéficier du CESU ? », les documents ci-dessous :

- ✓ Cette fiche dûment complétée (cochez le cas vous concernant + informations ci-dessous).
- ✓ Une photocopie du contrat/avenant à temps partiel qui indique les jours travaillés, cas 2 uniquement.
- ✓ Un justificatif officiel de mode de garde.

Faites-nous parvenir ces documents complétés en cliquant sur le formulaire « (3) - J'ai une question sur les CESU ».

- Matricule, NOM, Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse personnelle :
- Date(s) de la formation :
- Lieu habituel de votre travail - DR/Agence (cas 1 uniquement) :
-
- Lieu de votre formation :

- Format du ticket CESU : Papier Dématérialisé

En signant cette demande, j'atteste sur l'honneur remplir les conditions de délivrance de *Ticket CESU*.

Demande faite le

Signature

Attention : Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.